



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Neuchâtel, le 25 mars 2008

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

Tél.: 032/721.11.80

e-mail: secretariat@psn.ch

site web: <http://www.psn.ch>

Département de la santé et des affaires
sociales

Monsieur Roland Debély

Conseiller d'Etat

Château

2001 Neuchâtel

Consultation : Initiative « Fumée passive et santé »

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vous remercions de nous consulter sur le sujet mentionné sous rubrique, et nous vous transmettons ci-dessous nos réponses aux questions posées dans votre courrier du 12 février.

- Globalement, soutenez-vous le texte de l'initiative ? **OUI**
- Sinon, soutenez-vous les points suivants de l'initiative ? Interdiction de fumer dans :
 - a) tous les bâtiments ou locaux publics dépendant de l'Etat et des communes ainsi que de toutes autres institutions de caractères publics ? **OUI**
 - b) tous les bâtiments, locaux ouverts au public, notamment ceux affectés à des activités médicales, hospitalières, parahospitalières, culturelles, récréatives, sportives ainsi qu'à des activités de formation, de loisirs, de rencontres, d'exposition ? **OUI, mais nous souhaitons que des fumeurs soient à disposition dans les institutions qui font office de lieux de vie (EMS, prisons, homes, etc.).**
 - c) tous les établissements au sens de la législation sur les auberges et débits de boissons (hôtels, restaurants, bars, etc....) ? **OUI**
 - d) les transports publics et les autres transports professionnels de personnes ? **OUI, mais nous notons que c'est déjà le cas**
 - e) les autres lieux ouverts au public tels que définis par la loi ? **ne sachant pas de quelle loi il s'agit, et donc ce que pourraient être ces autres lieux, nous préférons ne pas répondre pas à cette question**
 - f) si le projet fédéral est accepté dans sa teneur actuelle, pensez-vous que le Canton de Neuchâtel, doit aller plus loin et être plus restrictif ? **cf. nos réponses ci-dessus, donc OUI**
 - g) Jugez-vous opportun que le canton de Neuchâtel attende les résultats du processus national avant de prévoir, le cas échéant, une législation cantonale ? **NON**

Nous vous souhaitons bonne réception de cet envoi, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.

Parti socialiste neuchâtelois

